



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Subventions liées au Programme de mise en valeur de la rivière de 2010

But et admissibilité

Les subventions liées au Programme de mise en valeur de la rivière de la Nation Sud de 2010 sont offertes pour encourager et appuyer l'organisation de festivals, d'événements ou de projets spéciaux dans les municipalités faisant partie du bassin hydrographique. Les municipalités et la CNS ont formé un partenariat qui distribuera un total de 6 000 \$ sous forme de subventions pour financer des activités autour de la rivière et de ses cours d'eau. Chaque municipalité a droit à une subvention maximale de 500 \$ pour les événements et activités. Ce programme est offert aux organismes sans but lucratif et aux municipalités. Nous allons considérer comme un atout l'intégration d'une activité récréative ou éducative liée à l'eau dans votre événement.

Toute demande faite après coup ne sera pas admissible pour une aide financière.

Demande de subvention

Ceux qui désirent présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de mise en valeur de la rivière de la Nation Sud pour 2010 doivent soumettre une lettre d'une page expliquant le motif de leur participation en incluant la date et l'emplacement de l'événement ainsi que toutes coordonnées personnelles pertinentes.

Faites parvenir votre lettre à la Conservation de la Nation Sud, à l'attention du Comité des communications.

Conditions relatives à l'approbation de la subvention

Les événements ou programme d'activités qui seront subventionnés devront faire mention de la Conservation de la Nation Sud dans tout le matériel de promotion, comme des affiches, des circulaires, des programmes, des sites Web, ainsi que dans tous les communiqués de presse. Les mentions écrites doivent porter le nom de la Conservation de la Nation Sud, et afficher une reproduction du logo de la Conservation de la Nation Sud. (*Le Service de communications de la Conservation de la Nation Sud peut vous en fournir*).

Advenant un retard au niveau de l'approbation d'une demande de subvention, la Conservation de la Nation Sud peut, à sa discrétion, abandonner une condition si ce retard rend impossible une reconnaissance imprimée. Cependant, dans tous les cas, la bannière ou le fanion de la Conservation de la Nation Sud doivent être mis en vedette sur le site de l'événement ou de l'activité (*Le Service de communications de la Conservation de la Nation Sud peut vous en fournir*).

Dans une période de six semaines suivant leur événement, ceux dont la demande a été acceptée devront faire parvenir à la Conservation de la Nation une évaluation de leur projet en incluant toute la publicité et la couverture par la presse.

Pour plus d'information veuillez contacter :

À l'attention du Programme de subventions pour les activités favorisant la rivière de la Nation Sud

Service des communications de la Conservation de la Nation Sud

38 rue Victoria., P.O. Box 29, Finch, ON, K0C 1K0

Tel: 1-877-984-2948 F: (613) 984-2872

Our Local Environment. We're in it Together.  Notre environnement. Nous le partageons.





SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Subventions liées au Programme de mise en valeur de la rivière de 2010

Objectif:

Encourager et appuyer l'organisation de festivals, d'événements ou de projets spéciaux dans les municipalités faisant partie du bassin hydrographique.

Description du programme:

Les subventions liées au Programme de mise en valeur de la rivière de la Nation Sud de 2010 sont offertes aux organismes sans but lucratif et aux municipalités.

Chaque municipalité a droit à une subvention maximale de 500 \$ pour les événements et activités. Une préférence sera accordée aux événements qui font la promotion d'activités récréatives et éducatives liées à la rivière de la Nation Sud et ses tributaires.

Demande de subvention:

- Les demandeurs doivent présenter une lettre d'une page expliquant le motif de leur participation en incluant la date et l'emplacement de l'événement ainsi que toutes coordonnées personnelles pertinentes. Les lettres doivent être envoyées à la Conservation de la Nation Sud, à l'attention du Comité des communications

Conditions relatives à l'approbation d'une subvention :

- Une reconnaissance vis-à-vis de la Conservation de la Nation Sud doit paraître sur les affiches et les circulaires, dans les publicités et les communiqués de presse ainsi que dans les sites Web. (La CNS fournira le matériel de promotion pertinent)
- La bannière ou le fanion de la Conservation de la Nation Sud doivent être mis en vedette tout au long de l'événement.
- Une stipulation prévoit que, dans une période de six semaines suivant leur événement, ceux dont la demande a été acceptée doivent faire parvenir à la Conservation de la Nation Sud une lettre évaluant le succès de leur projet incluant toutes les informations reliées au nombre de personnes qui ont participé, les photos, et la couverture par la presse.

Je reconnais/nous reconnaissons avoir lu et compris les procédures ci-dessus. Je conviens/nous convenons de suivre les conditions stipulées relativement à la subvention liée au Programme de mise en valeur de la rivière de la Nation Sud. Je fournirai/nous fournirons toute la documentation requise.

Signature: _____ Nom (lettres moulées) : _____

Organisme: _____ Date: _____

Our Local Environment. We're in it Together.  Notre environnement. Nous le partageons.

